

ACCROITRE SA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, C'EST LA GESTION DE L'ENTREPRISE EN RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, ET NON LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR L'ENTREPRISE.

Fondamentaux

Le **Système de Management Environnemental (SME)** est un outil de gestion visant à l'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise, par l'élaboration d'une politique cohérente et de son déploiement.

Le Système SME se base sur une analyse systématique des impacts sur l'environnement des activités, produits et services de l'entreprise. Des plans d'actions concrets sont élaborés pour maîtriser ces impacts.



Ils s'accompagnent d'une réduction significative des coûts opérationnels.

Le Système SME répond aux exigences de la norme ISO 14000 et peut faire l'objet d'une certification reconnue au niveau mondial.

Basé sur les mêmes principes qu'ISO 9000, il s'associe parfaitement avec un Système de Management de la Qualité et peut être judicieusement implanté dans le cadre d'une démarche **Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)**.

Résultats

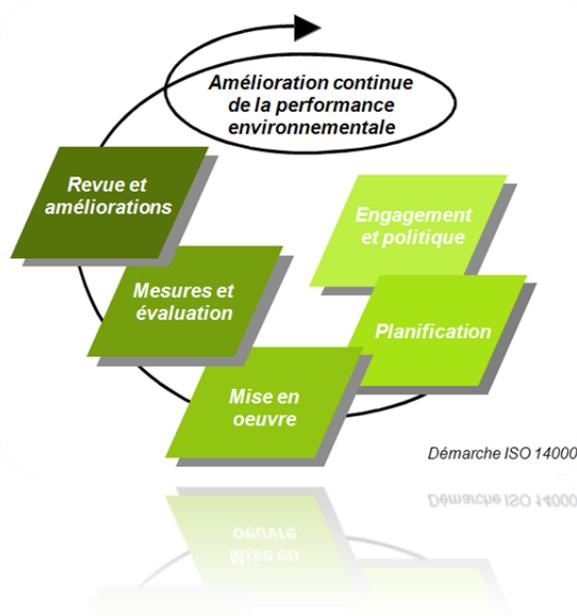
Le Système SME est un instrument polyvalent qui produit des résultats durables directement ou indirectement liés à l'environnement.

- ◆ **Maîtriser les processus ayant un impact sur l'environnement**
- ◆ **Améliorer la maîtrise des coûts et identifier les potentiels d'économie**
- ◆ **Stimuler l'innovation et l'amélioration continue**
- ◆ **Systématiser ses mesures environnementales**
- ◆ **Se positionner par un engagement environnemental**
- ◆ **Prévenir les risques et accroître sa sécurité juridique**
- ◆ **Valoriser l'image de l'entreprise**



Démarche

- ◆ La démarche commence par la **revue environnementale initiale**. Elle consiste en une analyse systématisée des matières premières, des rejets, des procédés et procédures, des produits et services. Elle établit la performance environnementale initiale en identifiant les aspects et les critères environnementaux significatifs.
- ◆ La **politique environnementale** repose sur la revue environnementale initiale. Elle fixe les objectifs liés aux impacts de l'entreprise sur l'environnement. Elle est bien sûr construite en cohérence avec la stratégie globale.
- ◆ La **planification** établit un véritable catalogue hiérarchisé des mesures à entreprendre sur la base de l'analyse des impacts significatifs et de la politique environnementale. Elle tient compte des enjeux stratégiques (aspects clients, partenaires et collaborateurs ; axes financiers et opérationnels).
- ◆ L'**élaboration et la mise en oeuvre du SME** sont les phases opérationnelles de mise à disposition des moyens et ressources afin d'exécuter la planification.
- ◆ L'analyse du bon fonctionnement du SME est assurée par des **mesures et évaluations**. Les résultats sont ensuite transmis lors des **revues de direction**, qui débouchent sur des mesures d'**améliorations**.
- ◆ La **phase de certification** comprend un pré-audit SME avec l'organisme choisi afin de détecter d'éventuelles lacunes et procéder à des actions correctives. Cette phase se termine par l'audit et l'obtention du certificat ISO 14001.



L'objectif du consultant est de fournir un outil de management efficace, cohérent et vivant. Dans cette optique, la certification auprès d'un organisme officiel n'est pas un passage obligé.

Apport Consultant

Le consultant connaît les exigences des normes, de la législation et leurs implications. Il apporte une méthode formalisée, constituée d'outils bureautiques et/ou d'un support logiciel moderne, prêts à être adaptés au cas particulier du client.

Il assure la parfaite intégration du Système SME au fonctionnement de l'entreprise et plus particulièrement au Système de Management de la Qualité. Il sensibilise les acteurs à la philosophie de l'ensemble de la démarche.

Finalement, le consultant est le garant de la méthode. Il est constamment attentif à la bonne marche du projet en termes de respect des objectifs, des budgets et des délais.